



Conditions générales de vente (CGV)

État: Janvier 2022

1. CHAMP D'APPLICATION ET VALIDITÉ

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent la relation contractuelle entre la société Waldspurger SA et ses clients, en particulier la relation juridique concernant l'ensemble des offres, commandes, ventes, livraisons et autres prestations fournis au client par Waldspurger SA.
- 1.2 L'attention du client est attirée sur les CGV et la version en vigueur des CGV est mise en ligne sur le site Internet de Waldspurger SA. Les présentes CGV sont ainsi intégrées de manière suffisante dans la relation contractuelle entre Waldspurger SA et ses clients.
- 1.3 Est applicable la version en vigueur au moment de la passation de l'ordre ou de la commande du client.
- 1.4 Les présentes CGV sont acceptées par le client lors de chaque commande / passation de commande.
- 1.5 Elles prévalent sur toutes conditions contradictoires ou divergentes du client, sauf si de telles conditions divergentes ont été expressément acceptées par écrit par Waldspurger SA.

2. DEMANDE D'OFFRE, OFFRE, ACCEPTATION ET CONCLUSION DU CONTRAT

- 2.1 Les offres, listes de prix, descriptions de produits, fiches techniques, prospectus, documents techniques de Waldspurger SA sont sans engagement et peuvent être adaptés ou révoqués à tout moment par Waldspurger SA, sauf mention contraire dans les présentes CGV.
- 2.2 Les demandes d'offre du client sont sans engagement pour le client et pour Waldspurger SA.
- 2.3 Dans l'offre, les travaux ainsi que les pièces rapportées et de rechange sont mentionnés et munis du prix correspondant. Waldspurger SA n'est pas autorisée à dépasser l'offre de plus de 10% - sans l'accord préalable du client, à l'exception des augmentations de prix conformément au point 6.3 des présentes CGV. Waldspurger SA est en droit de facturer au client les frais d'établissement de l'offre si la commande en question n'est pas passée.
- 2.4 Les offres soumises au client par Waldspurger SA engagent la société Waldspurger SA pour la durée indiquée dans l'offre.
- 2.5 Les commandes et les attributions de contrats du client peuvent être effectuées oralement, par écrit, par e-mail ou via le site Internet et sont considérées comme une offre de conclusion de contrat. Les contrats n'entrent en vigueur qu'après l'acceptation par Waldspurger SA. L'acceptation par Waldspurger SA se fait au moyen d'une confirmation de commande ou par l'exécution de la commande.

3. LIVRAISON / DÉLAIS DE LIVRAISON / FRAIS D'EXPÉDITION DES PRODUITS (en particulier les PIÈCES RAPPORTÉES POUR MONTAGE PAR LE CLIENT)

- 3.1 Les produits commandés ne peuvent être envoyés qu'à une adresse en Suisse. Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le client ou sont retirés par le client chez Waldspurger SA. Les informations sur les délais de livraison sont sans garantie et s'entendent uniquement à titre indicatif. D'éventuels retards de livraison sont communiqués au client.
- 3.2 Les livraisons sont effectuées aux frais et aux risques du client au départ de l'entrepôt de Waldspurger SA. Les frais effectifs d'expédition et d'emballage sont facturés au client. Les détails des coûts et de la livraison / remise sont communiqués au client au préalable.
- 3.3 Les produits commandés sont emballés de manière appropriée afin de les protéger le mieux possible. Toutefois, aucune garantie n'est assumée pour la livraison sans dommage. Si les produits livrés sont endommagés pendant le transport, il incombe au client de signaler le dommage à l'entreprise de transport et à Waldspurger SA immédiatement après l'ouverture de l'emballage et de documenter aussi bien le dommage que la notification.
- 3.4 Si un produit commandé n'est plus disponible au moment de la livraison, Waldspurger SA se réserve le droit de fournir au client un produit équivalent au sens d'une "remise en lieu et place de l'exécution".

4. REMISE DU VÉHICULE

- 4.1 La livraison du véhicule à Waldspurger SA est effectuée par le client, par l'importateur ou par Waldspurger SA. Le moyen de transport est défini dans la confirmation de commande. Si le client souhaite l'enlèvement ou la livraison de son véhicule, cela se fait à ses propres frais et risques. Le client doit être informé en temps utile par Waldspurger SA lorsque le véhicule est prêt à être récupéré. Les risques et périls liés au véhicule passent au client dès la mise à disposition du véhicule pour l'enlèvement (notamment en ce qui concerne le vol et les dommages causés par des tiers).

5. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS

Toutes les informations relatives aux produits que le client reçoit dans le cadre du processus de commande sont sans engagement. Sont réservées notamment les modifications du design et de la technique qui améliorent la fonctionnalité des produits. Sont également réservées les erreurs dans la description, l'illustration et l'indication de prix. Dans les cas où la société Waldspurger SA n'est pas le fabricant du produit, toute modification du produit dans le sens du progrès technique est réservée au fabricant. Toutes les informations techniques relatives aux produits individuels sont basées sur les indications des fabricants.

6. PRIX

- 6.1 Tous les prix sont indiqués en francs suisses ou en euros et s'entendent, sauf accord écrit contraire, hors TVA et hors frais d'expédition.
- 6.2 Les prix se réfèrent exclusivement aux prestations commandées conformément à la confirmation de commande. Les prestations supplémentaires ou les dépenses supplémentaires qui dépassent les prestations ou les dépenses selon l'offre, comme par exemple d'éventuels contrôles supplémentaires, les attestations de conformité, les certifications, les traductions, les dessins supplémentaires, les réceptions chez le client, les charges supplémentaires liées à la fabrication, les instructions, etc. sont facturées au client en fonction des dépenses ou des coûts de Waldspurger SA, majorées d'un bénéfice raisonnable.
- 6.3 Waldspurger SA a le droit d'adapter les prix de tous ses produits ou véhicules, dans la mesure où le prix d'achat de la/des pièce(s) nécessaire(s) à la fabrication du/des produit(s) ou véhicule(s) concerné(s) (comme les pièces rapportées et les pièces de rechange) ont changé depuis la remise de l'offre par Waldspurger SA, depuis la confirmation de la commande par Waldspurger SA ou depuis l'exécution de la commande par Waldspurger SA jusqu'à la livraison du/des produit(s) ou véhicule(s) en question au client.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT ET RETARD DE PAIEMENT

- 7.1 Le montant facturé est dû dans les 30 jours suivant la date de la facture, sous réserve de dispositions écrites divergentes.
- 7.2 Waldspurger SA est en droit de demander un paiement anticipé, c'est-à-dire une avance sur frais, lors de la passation de la commande.
- 7.3 Si le montant facturé n'est pas payé dans les délais, Waldspurger SA se réserve le droit, sans envoi préalable d'un rappel, de mettre le client en demeure et de facturer un intérêt moratoire de 5% conformément aux articles 104 et suivants du CO. Si la société Waldspurger SA émet un rappel, elle se réserve le droit de facturer des frais de rappel.
- 7.4 En cas de retard de paiement, Waldspurger SA se réserve le droit de suspendre totalement ou partiellement les autres livraisons au client jusqu'à ce que toutes les factures impayées aient été réglées. La suspension des livraisons au client doit lui être communiquée par écrit ou oralement. Les éventuelles conséquences résultant d'un arrêt des livraisons sont à la charge du client. En outre, Waldspurger SA se réserve le droit de se retirer définitivement d'autres relations contractuelles avec le client. La résiliation sera communiquée au client par écrit. Waldspurger SA se réserve le droit de prendre d'autres mesures juridiques.
- 7.5 La compensation des prétentions du client avec les créances de Waldspurger SA est exclue.

8. VÉRIFICATION DE LA SOLVABILITÉ

En cas de paiement sur facture, Waldspurger SA se réserve le droit de vérifier la solvabilité du client.

9. DROIT DE RETOUR ET D'ÉCHANGE

- 9.1 Tous les produits de Waldspurger SA sont exclus du droit de retour et d'échange.

10. CONTRÔLE DES VÉHICULES OU PRODUITS / DÉFAUTS / GARANTIE

- 10.1 Le client est tenu de contrôler les produits dès réception de la livraison, ou le véhicule lors de la remise, et de signaler par écrit les défauts et les divergences par rapport à la commande / à l'ordre passé à Waldspurger SA immédiatement après les avoir constatés, mais au plus tard dans les 10 jours suivant la livraison / la remise, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée ou les prestations comme approuvées. Les défauts qui ne peuvent pas être détectés, même en procédant à un contrôle en bonne et due forme (vices cachés), doivent être signalés par écrit immédiatement après leur constatation. En cas de réclamation tardive, les droits liés à la garantie pour les défauts s'éteignent.
- 10.2 Waldspurger SA remédie à ses frais - dans la mesure du possible - aux défauts signalés dans les délais et en bonne et due forme (droit de réparation). Dans la mesure où la loi le permet, toute garantie est exclue, en particulier la résiliation et la réduction.
- 10.3 Waldspurger SA accorde un délai de garantie de 24 mois pendant lequel il est possible de faire valoir des prétentions pour vices matériels aux conditions du présent article 10. Ces indications s'appliquent si aucune autre durée de garantie n'a été convenue par écrit.
- 10.4 Ces délais ne dispensent toutefois pas le client de l'obligation de contrôler les produits dès leur réception et de signaler une éventuelle réclamation par écrit.
- 10.5 Il ne s'agit pas d'un cas de garantie si des modifications (par ex. réparations, transformations) ont été apportées au produit ou aux travaux sans l'accord écrit de Waldspurger SA et que le défaut est dû à ces modifications, si le produit n'est pas utilisé conformément à sa destination ou de manière inappropriée ou si les travaux d'entretien et de maintenance prescrits ou habituels sont négligés. En outre, Waldspurger SA n'est pas non plus responsable des phénomènes d'usure courants. Il ne s'agit également pas d'un cas de garantie si un produit livré par Waldspurger SA est installé par le client de manière non professionnelle et que des défauts apparaissent de ce fait sur le produit installé ou sur le véhicule dans lequel le produit a été installé. Dans ce cas également, une réduction ou une résiliation sont exclues.

- 10.6 Les droits de garantie du client pour les produits fournis par un fabricant tiers sont régis par les dispositions de garantie du fournisseur respectif. Toute autre obligation de garantie de Waldspurger SA est exclue, dans la mesure où la loi le permet. À l'arrivée des produits, le client doit immédiatement vérifier la livraison quant aux défauts et à la qualité. Les défauts apparents doivent être signalés par écrit immédiatement après réception de la livraison. Les défauts cachés doivent être signalés immédiatement après leur découverte, mais dans tous les cas à temps pour que Waldspurger SA puisse faire valoir à temps ses droits en matière de défauts vis-à-vis du fournisseur.
- 10.7 Si le client fait effectuer d'éventuels travaux de réparation par une entreprise tierce, le droit à la garantie est entièrement annulé, et Waldspurger SA n'est pas non plus tenue de rembourser les travaux de réparation d'une entreprise tierce.
- 10.8 Pour l'exécution de la garantie, les produits doivent être envoyés accompagnés d'une copie de la facture originale ou du bulletin de livraison.
- 10.9 La responsabilité pour d'éventuels dommages consécutifs à un défaut est exclue dans tous les cas.

11. RESPONSABILITÉ

- 11.1 Waldspurger SA n'assume aucune responsabilité (ni contractuelle ni extracontractuelle) sauf en cas de préméditation ou de négligence grave, la responsabilité en cas de négligence légère ou moyenne étant par conséquent exclue - dans la mesure autorisée par la loi. Est ainsi également exclue la responsabilité personnelle des représentants légaux, des auxiliaires d'exécution et des membres de l'entreprise de Waldspurger SA pour les dommages qu'ils ont causés par négligence légère ou moyenne. La charge de la preuve de la préméditation ou de la négligence grave de la société Waldspurger SA ou de ses représentants légaux, auxiliaires d'exécution et employés, etc. incombe au client.
- 11.2 La responsabilité pour la perte d'argent ou d'objets de valeur de tout type laissés dans le véhicule, qui n'ont pas été expressément pris en charge par Waldspurger SA, est exclue. Il incombe au client de s'assurer qu'aucun objet de valeur de ce type ne se trouve dans le véhicule remis.
- 11.3 Si le véhicule confié à Waldspurger SA n'est pas apte à la circulation et que le client a l'intention de le remettre en circulation sans rétablir l'aptitude à la circulation, Waldspurger SA est en droit de refuser la remise du véhicule et/ou de faire une déclaration (préalable) correspondante auprès de l'Office de la circulation routière. Au cas où, à la demande du client, Waldspurger SA remettrait le véhicule inapte à la circulation au client, malgré la mention de l'inaptitude à la circulation, la remise s'effectue à l'exclusion de la responsabilité dans la mesure autorisée par la loi et donc aux propres risques et périls du client, celui-ci étant conscient, en raison de l'avertissement de Waldspurger SA, que le véhicule ne doit en aucun cas être utilisé dans la circulation dans l'état actuel.
- 11.4 Dans le cas où le client remet des pièces de rechange ou des consommables à Waldspurger SA en lui demandant de les utiliser dans le cadre des travaux de transformation ou des travaux de service ou de réparation, l'utilisation de ces pièces se fait aux risques et périls du client, Waldspurger SA n'est donc pas responsable des défauts de ces pièces de rechange ou consommables ni des dommages causés par ces pièces de rechange / consommables - la responsabilité et la garantie y afférentes sont exclues dans la mesure où la loi le permet.

12. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 12.1 Les produits ou les pièces installées ne deviennent la propriété du client qu'après paiement intégral du prix d'achat correspondant, plus les éventuels intérêts et autres frais. Waldspurger SA est autorisée à faire inscrire la réserve de propriété dans les registres correspondants.
- 12.2 Tant que Waldspurger SA fait valoir la réserve de propriété, il est interdit au client de vendre, de prêter et mettre en location ou en gage les produits en question. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers sur la propriété des produits correspondants, Waldspurger SA doit en être immédiatement informée par écrit. La réserve de propriété de Waldspurger SA prévaut sur tout autre accord conclu par le client avec des tiers.
- 12.3 Jusqu'au paiement intégral du prix d'achat correspondant, ainsi que des éventuels intérêts et frais, Waldspurger SA a le droit de garder le véhicule confié par le client au sens des articles 895 et suivants du Code civil.

13. CONFIDENTIALITÉ / PROTECTION DES DONNÉES

Les données clients communiquées dans le cadre de la relation contractuelle sont enregistrées à des fins de traitement et utilisées exclusivement à des fins internes. Une transmission à des entreprises partenaires tierces n'a lieu que si elle est indispensable pour fournir les prestations convenues. Le traitement des données des clients s'effectue dans le respect des lois suisses sur la protection des données.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle sur les dossiers, documents, échantillons et modèles, etc. établis dans le cadre de la relation contractuelle naît et demeure chez Waldspurger SA. Ceux-ci ne doivent pas être transmis à des tiers sans l'accord écrit préalable de Waldspurger SA. Le client n'acquiert pas la propriété des documents susmentionnés, même après le paiement.

15. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

- 15.1 Les présentes CGV et les contrats conclus sur la base de ces CGV (oralement, par écrit ou par voie électronique) sont régis par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises ou de toute autre convention internationale.
- 15.2 Le tribunal compétent est celui du siège de Waldspurger SA, Bergdietikon.

Ce texte est la traduction française de la version originale allemande. Seul le texte allemand original fait foi et est juridiquement contraignant